
DECRET N° 2019/299 **DU** 13 JUN 2019

Portant inscription en additif au tableau d'avancement de grade d'un personnel Officier d'active des Forces de Défense au titre de l'année budgétaire 2019 à titre de régularisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu** Le Décret n°80/257 du 15 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** Le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** Le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** Le Décret n°2012/386 du 14 septembre 2012 modifiant le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Décret n°2018/803 du 27 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement de grade des personnels Officiers d'active des Forces de Défense au titre de l'année budgétaire 2019,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le personnel Officier d'active des Forces de Défense dont le nom suit, est inscrit en additif au tableau d'avancement de grade au titre de l'année budgétaire 2019 à titre de régularisation ainsi qu'il suit :

ARMEE DE L'AIR

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT, LE SOUS-LIEUTENANT :

MEKA ENGOZO'O JAMES EDGARD

Article 2 : L'intéressé prendra rang après WHEALTON EYOUNGOU BEATRICE.

Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

Yaoundé, le 13 JUN 2019
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul Biya
- **Paul BIYA** -